

**Absents :**

- Marie VOULHOUX pouvoir à JJ FRANCOIS
- Mélanie HAMMERLING
- Teddy BENDRISS

**La séance a été ouverte à 20H20**

**1. PLU**

Monsieur Le Maire a donné lecture des deux courriers de Maître Jean Paul TOMASI avocat demandant le retrait et ou l'abrogation de la délibération du Conseil municipal de la commune en date du 29 janvier 2015 portant approbation de la révision du PLU aux motifs que la procédure d'élaboration du PLU serait viciée pour objectifs insuffisamment précisés, irrégularités tenant au débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, irrégularités tenant à la concertation et illégalités tenant à l'enquête publique .

Le conseil après en avoir débattu, à l'unanimité a rejeté la demande.

**2-Ecole Primaire**

Monsieur HOUSSEAUX ,troisième adjoint, a rendu compte au Conseil des derniers développements concernant le chantier.

Les travaux commenceront le 13 avril pour une durée d'un an.

Durant le chantier toutes les mesures possibles seront prises pour minimiser autant que faire ce peut les conséquences du chantier sur le fonctionnement de l'école maternelle.

Les riverains, l'équipe éducative seront informés régulièrement des difficultés éventuelles tenant au chantier.

Une réunion d'information sera organisée le vendredi 27 mars avec l'équipe éducative et le personnel communal.

Durant les travaux les entrées et sorties de l'école maternelle se feront exclusivement par la l'impasse du MURET.

Une note d'information sera adressée aux parents et riverains.

**3. Dossier Boulangerie**

M. Le Maire a informé le conseil de l'accord en passe d'être signé par M.BLAIN et un repreneur, actuellement boulanger pâtissier dans le CHER.

Cet accord est suspendu à l'engagement par la commune de réaliser un bâtiment neuf.

M.HOUSSEAUX a donné des précisions sur le dossier de construction, compte tenu des demandes du repreneur. Le projet serait allégé pour obtenir un coût minimal plus en rapport avec les possibilités financières des deux parties.

Le remboursement de l'emprunt susceptible d'être réalisé pour la construction serait couvert par le montant des loyers.

Après diverses questions notamment sur les garanties financières apportées par le repreneur, le conseil a décidé à l'unanimité de rouvrir le dossier, accepté d'assujettir l'opération à la TVA et autorisé M. Le Maire à signer les actes nécessaires à l'avancement du dossier.

#### **4. Questions diverses**

- Le conseil a donné son accord pour faire partie du groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le syndicat d'électricité se propose d'être le coordonnateur.
- le conseil a pris connaissance de la carte des prairies sèche sur la commune et n'a formulé aucune observation particulière sur cette cartographie.
- Le Conseil a pris connaissance du programme de voirie 2015.
- Sur demande de M. Le Maire et suite aux contrôles effectués par le Service Public d'assainissement non collectif, le conseil a décidé d'exonérer de redevance d'assainissement les habitants de Montbrezieu dans l'attente de la réhabilitation de la station du hameau.
- le conseil a accepté le devis de l'entreprise GCTP pour le nettoyage de la station de Boissieu pour un montant de 1800€ ht.
- Mr Le Maire a rendu compte de la rencontre avec M DE RUYTER concernant le Lac de Chailloux et de l'avancement du dossier contentieux.
- M.FRANCOIS et plusieurs conseillers ont fait état de la remarque des habitants concernant la recrudescence de divagation des chiens et des chats sur le village. Un courrier sera envoyé aux propriétaires connus avant d'envisager la capture des animaux concernés.
- A la demande de MME MARGUIN les fiches de poste des employés communaux seront réactualisées.
- le Conseil a fait le point sur la qualité des repas servis à la cantine et des différents contacts pris. Le problème essentiel tient au matériel mis à disposition par le fournisseur actuel. Avant la prise de décision définitive une rencontre sera organisée avec le prestataire actuel.
- M.BALASTRIER a été chargé de faire établir des devis détaillés d'entretien et d'élargissement des chemins ruraux communaux afin d'établir un éventuel programme.
- M.BALASTRIER a indiqué avoir découvert un dépôt "sauvage" d'ordures ménagères. Le coupable sera verbalisé par le SIVOM.

**La séance a été levée à 22h50.**

Le Maire

Alain SAUREL